



PROCES-VERBAL NO 12 DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 13 décembre 2023 à 19h30 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du conseil général sous la présidence de M. Peter Grünig, président du Conseil général pour la période 2023-2024.

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
2. Appel nominal
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance
4. Approbation du procès-verbal de la séance no 11 du 27 septembre 2023
5. Communications du président du conseil général
6. Adoption du règlement du personnel communal
7. Budget 2024
Informations sur les variantes de la Zone Michel
 - 7.1 Budget ordinaire
 - 7.2 Budget des investissements et financements
 - 7.2.1 Information sur la demande de crédit du RSL
 - 7.2.2 Wallenried - Demande de crédit de CHF 225'000. 00 pour l'assainissement d'une canalisation d'eaux claires à la route de la Bergerie
 - 7.2.3 Wallenried - Demande de crédit de CHF 340'000. 00 pour l'assainissement d'une partie de la Bergerie
 - 7.2.4 Courtaman - Demande de crédit de CHF 170.000.00 pour l'assainissement d'une canalisation d'eau potable au Rosenweg
 - 7.2.5 Courtaman - Demande de crédit de CHF 350'000.00 pour la mise en place d'une canalisation d'eau claire au Rosenweg
 - 7.2.6 Courtaman - Demande de crédit de CHF 760'000.00 pour la mise en séparatif au Waldweg
 - 7.2.7 Courtaman - Demande de crédit supplémentaire de CHF 240'000.00 pour le mandat de gestion et l'organisation de la mise au concours, ainsi que les rémunérations des lauréats pour le projet de la Zone Michel
 - 7.2.8 Wallenried-Villarepos - Demande de crédit de CHF 1'100'000.00 pour la conduite d'alimentation de secours d'eau potable
 - 7.2.9 Pensier - Demande de crédit de CHF 700'000.00 pour l'assainissement de la Route du Pensionnat et la création d'un trottoir
 - 7.2.10 Pensier - Demande de crédit de CHF 1'700'000.00 pour la mise en séparatif de l'évacuation de la Route du Pensionnat
8. Planification financière 2023-2031
9. Election de l'organe de révision



10. Postulats de la séance précédente et un nouveau
 - 10.1 Intergroupes - Mise sur pied d'une Commission Enfance et Jeunesse-
 - 10.2 Groupe « Le Centre/Die Mitte » – Mobilité douce – piste cyclable
 - 10.3 Groupe « Pour Notre Commune » – Création de postes d'enseignants-es / Coordinateur-trice sport pour la commune
 - 10.4 Groupe « Pluriel » – Transport des personnes âgées et à mobilité réduite dans la commune
 11. Réponses aux questions de la séance précédente
 12. Informations du bureau du conseil général
 13. Informations du conseil communal
 14. Divers
-

1. Salutations et ouverture de la séance

M. Peter Grünig, président du Conseil général, ouvre la séance à 20h00 :

« Monsieur le Syndic,
Monsieur le Vice-Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers / chères collègues,
Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Je vous souhaite à tous une chaleureuse bienvenue pour cette 12^{ème} séance du conseil général.

Je rappelle que les débats sont enregistrés (comme le permet l'art. 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes). Les intervenants sont priés d'utiliser les micros mis à leur disposition par les scrutateurs et de décliner leur identité, nom et prénom, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Lors de la dernière séance du bureau, le 21 novembre 2023, les membres du bureau ont accepté le plan de la salle proposé par M. Philippe Stöhr. Cette nouvelle disposition devrait également faciliter le travail des scrutateurs. Vous trouverez sur les tables une feuille avec quelques règles de base que le bureau a également accepté.

Chacun est libre de s'exprimer en français ou en allemand et il est en tout temps possible de demander une traduction, respectivement une explication.

La convocation de la séance a été publiée le 1^{er} décembre 2023 dans la Feuille officielle no 48 page 2048 et 2049, avec l'ordre du jour. Chaque membre du Conseil général a reçu cette convocation par courrier postal envoyée le 27 novembre 2023. L'ordre du jour a été préparé par le bureau du Conseil général en collaboration avec le Conseil communal. Il a été publié sur le site internet de la commune afin que les citoyennes et citoyens intéressés puissent y participer. »



2. Appel nominal

M. Peter Grünig passe à l'appel nominal.

L'appel nominal fait remarquer l'absence excusé de M. Rufino Leon.

49 conseillères et conseillers généraux sont présents. La majorité est fixée à 25 voix en cas de votation.

3. Approbation de l'ordre du jour de la séance

Chaque membre du Conseil général a reçu l'ordre du jour tel que proposé ci-dessus.

Y a-t-il des questions ou des remarques au sujet de l'ordre du jour ?

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) l'ordre du jour tel que présenté.

4. Approbation du procès-verbal no 11 de la séance du 27 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance no 11 du 27 septembre 2023 a été adressé par courriel au conseil général, tant en français qu'en allemand. Je remercie Mme Sarah Spiegel pour la rédaction du procès-verbal ainsi que toutes les personnes qui ont contribué aux corrections et à la traduction.

Y a-t-il des questions ou des remarques au sujet du procès-verbal ?

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023.

5. Communications du président du Conseil général

M. Peter Grünig poursuit et informe les membres du conseil général des points suivants.

En relation avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les agglomérations, les conseils communaux de Courtepin et de Misery-Courtion ont invité la population à une soirée d'information le mercredi 11 octobre 2023. Les thèmes abordés étaient les projets d'agglomération et la nouvelle agglomération de Fribourg avec les influences directes pour les deux communes. La Préfète du district de la Sarine, Mme Lise-Marie Graden, et le Préfet du district du Lac, M. Christophe Wieland, étaient les intervenants de cette séance d'information.

La traduction du règlement du conseil général en allemand est terminée et a été transmis au canton. Je remercie le personnel communal et Mme Cornelia Rolli Salathé pour leur travail. La version allemande sera transmise à chaque membre du conseil général.



Le 4 décembre dernier le conseil communal a invité la population pour une rencontre de l'Avent devant l'administration communale. Merci aux personnes responsables et aux apprentis pour le service du thé et des marrons.

6. Adoption du règlement du personnel communal

La parole est donnée à M. Martin Moosmann, syndic, et présente brièvement le règlement.

M. Stephan Renz, président de la commission financière, informe que la commission financière donne un préavis favorable au règlement du personnel.

M. Dany Horner, du groupe Pluriel, demande à M. Martin Moosmann, syndic, de donner des explications sur deux articles et relève que 17 points peuvent être péjoratif pour les employés communaux au niveau des primes d'anciennetés. Il mentionne également que le règlement d'exécution n'a pas été envoyé et que le règlement voté ce soir a été transmis très tardivement.

M. Martin Moosmann, syndic, donne les informations suivantes :

Horaires flexible, art. 61 : Dans le règlement actuel il est mentionné « heures supplémentaires », avec le nouveau règlement et les horaires flexibles, c'est l'employé qui gère son temps. Il sera de la responsabilité des employés de gérer le temps, demande de congé ou autre.

Prime ancienneté, art. 85 : Les années d'apprentissage sont comptés comme des années de service. Certes, il y aura moins souvent des primes d'ancienneté, mais la prime sera plus conséquente.

La parole est donnée à M. Michel Schafroth, du groupe Le Centre.

« Le but de mon intervention n'est pas de remettre en cause l'adoption du règlement du personnel communal mais bien de vous interroger quant à la manière de pouvoir étudier un tel document.

Pour celui qui nous intéresse, nous ne l'avons reçu que le lundi 4 décembre. Aussi je suis un peu mal à l'aise, car notre groupe avait déjà eu sa séance de préparation. Je suppose que c'est également le cas pour d'autres groupes. Ainsi, nous avons eu un échange de mails, de WhatsApp et de téléphones pour essayer de nous coordonner, sans y être réellement arrivé totalement. Des questions sont encore ouvertes !

Je suis également convaincu qu'un bon nombre d'entre vous n'ont pas pu ou voulu l'étudier. Qui sait combien de pages et combien d'articles il contient, juste ; 25 pages et 105 articles. Et au demeurant il est très bien fait.

A l'avenir, je souhaiterais qu'un tel règlement nous parvienne pour une séance et que son approbation se fasse lors de la séance suivante du Conseil général. Nous n'en serions que plus efficace.

Pour cette fois, je vous propose comme je l'ai dit en préambule de voter ce règlement. Merci de votre attention. »

Mme Carole Plancherel, du groupe Le Centre, poursuit et indique qu'un règlement d'exécution interprète une loi et comme il y a déjà un règlement du personnel cela serait plutôt une directive du règlement existant. Elle demande également pour la votation d'un futur règlement d'établir un tableau comprenant les modifications du règlement pour une meilleure lecture et compréhension.



M. Martin Moosmann, syndic, relève qu'il était possible de consulter le règlement en vigueur sur le site communal et que dans le message les articles modifiés étaient listés.

Vote :

Le conseil général accepte à la majorité (45 voix) le règlement tel que présenté avec 3 contre-épreuves et 1 abstention.

M. Martin Moosmann remercie les membres du conseil général pour l'adoption du règlement. Il informe également que Mme Gilda Bello, conseillère communale, est absente ce soir pour des raisons de maladie.

7. Budget 2024

Informations sur les variantes de la Zone Michel

M. Peter Grünig remercie le conseil communal que les membres du Conseil général puissent donner leur avis sur ce projet. Il remercie particulièrement M. Jonas Aebischer, conseiller communal, d'être passé dans chaque groupe pour présenter le projet. Il rend attentif les membres du conseil général que c'est purement consultatif afin que le conseil communal puisse travailler dans le sens souhaité par le conseil général. Ce soir, il ne s'agit pas de discuter de l'aménagement concret de la zone Michel, ceci pourra certainement en être le cas lors des séances du jury. Il prie les membres du conseil général de transmettre les souhaits à leur représentant. La première séance du jury est fixée à demain, le 14 décembre 2023. Il y aura uniquement un vote consultatif avec appartements adaptés et un vote consultatif sans appartements adaptés.

La parole est donnée à M. Jonas Aebischer, conseiller communal, qui présente brièvement le projet, lequel a déjà été présenté dans certaines séances précédentes ainsi que lors de son passage dans les différents groupes. L'idée du conseil communal est de créer un centre du village. Il faudra compter env. 5'538'000.- pour 9 à 12 appartements adaptés. Compte tenu de la démographie et l'offre actuelle dans le village, il existe certains appartements adaptés mais pas à des prix abordables. Par contre, la distance est assez loin des infrastructures, telles que des commerces, médecins et le centre de Courtepin. Le conseil communal se positionne en faveur des appartements adaptés.

M. Norbert Haas, du groupe Pour Notre Commune, présente brièvement le collectif pour la zone de la ferme Michel qui a été créé en 2008. Le collectif a été mis en place pour éviter de grandes constructions et dans le but de privilégier le lieu et d'aménager un centre du village. Actuellement, il y a 9 personnes qui représentent le quartier de Courtaman. Au nom du collectif, il souhaite que les personnes âgées puissent avoir des conciergeries sociales afin de permettre de se déplacer si des appartements devaient être fait. Le collectif pense que le projet du conseil communal est un beau projet et il est également favorable à ce projet afin de pouvoir revaloriser le centre du village. Il s'engage à soutenir le crédit budgétisé.

Vote consultatif :

Le conseil général refuse la variante avec les appartements adaptés à la majorité (11 voix).



Vote consultatif :

Le conseil général accepte la variante sans les appartements adaptés à la majorité (37 voix).

7.1 Budget ordinaire

La parole est donnée à M. Eric Vonlanthen, vice-syndic, qui présente le budget ordinaire.

M. Philippe Stöhr, du groupe Pour Notre Commune, prend la parole et indique que le groupe soutiendra le budget de fonctionnement et remercie les personnes ayant contribué à cette élaboration.

M. Peter Grünig remercie M. Eric Vonlanthen et Mme Béatrice Schranz pour leur travail et l'élaboration du budget.

7.2 Budget des investissements et financements

7.2.1 Information sur la demande de crédit du RSL

Les demandes de crédit du RSL sont traitées par l'assemblée des délégués, il n'y aura pas de votation pour ce point.

M. Eric Vonlanthen, vice-syndic, précise qu'il s'agit uniquement d'une information. Selon la loi sur les communes, la commune doit participer financièrement, elle n'a donc pas le choix.

La parole est donnée à M. Stephan Renz, président de la commission financière, qui informe que la commission financière a validé ce crédit.

7.2.2 Wallenried - Demande de crédit de CHF 225'000. 00 pour l'assainissement d'une canalisation d'eaux claires à la route de la Bergerie

La parole est donnée à M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, qui présente cet investissement en donnant un point sur la situation actuelle.

M. Stephan Renz, président de la commission financière, informe que la commission financière a donné un préavis favorable pour cet investissement de CHF 225'000.- et également le prochain, qui est lié, de CHF 340'000.-.

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) l'assainissement d'une canalisation d'eaux claires à la route de la Bergerie.



7.2.3 Wallenried - Demande de crédit de CHF 340'000. 00 pour l'assainissement d'une partie de la Bergerie

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) l'assainissement d'une partie de la Bergerie.

7.2.4 Courtaman - Demande de crédit de CHF 170.000.00 pour l'assainissement d'une canalisation d'eau potable au Rosenweg

M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, explique cet investissement avec des photos de la situation actuelle, dont une conduite a été cassée cette année.

M. Stephan Renz, président de la commission financière, informe que le préavis de la commission financière est favorable également pour le crédit suivant qui est lié.

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) l'assainissement d'une canalisation d'eau potable au Rosenweg.

7.2.5 Courtaman - Demande de crédit de CHF 350'000.00 pour la mise en place d'une canalisation d'eau claire au Rosenweg

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) la mise en place d'une canalisation d'eau claire au Rosenweg.

7.2.6 Courtaman - Demande de crédit de CHF 760'000.00 pour la mise en séparatif au Waldweg

M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, donne quelques informations sur la situation actuelle et explique l'investissement brièvement.

M. Stephane Renz, président de la commission financière, indique que la commission financière donne un avis favorable pour cet investissement.

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) la mise en séparatif au Waldweg.



7.2.7 Courtaman - Demande de crédit supplémentaire de CHF 240'000.00 pour le mandat de gestion et l'organisation de la mise au concours, ainsi que les rémunérations des lauréats pour le projet de la Zone Michel

La parole est donnée à M. Jonas Aebischer, conseiller communal, qui indique qu'à la suite de la votation antérieure, le projet se fera sans appartements protégés. Dès qu'un projet de construction d'un montant supérieur à CHF 2'000'000.- a lieu, la commune a l'obligation de procéder à la mise au concours.

M. Stephan Renz, prend la parole en tant que membre du conseil général, du groupe Pour Notre Commune. Il trouve le projet pas optimal et qu'il y a peu d'informations pour être convaincu. La vision à long terme 2030 – 2060 n'a pas vraiment été pris en compte, selon son point de vue. Il n'est pas prêt à voter aujourd'hui pour un nouveau crédit d'étude d'un projet se situant entre MCHF 9 et 15.

Le projet actuel visant à centraliser diverses activités (crèche/AES) amène des points négatifs pour chacune de ces activités. Est-ce qu'une décentralisation ne serait pas plus pertinente ? Selon la cartographie des structures d'accueil et de la petite enfance du canton de Fribourg (SEJ) il existe quasiment aucune structure regroupant les 2 activités sous le même toit (AES & crèche). Peut-être est-ce une fausse bonne idée de tout faire à la même place ?

Même si les appartements adaptés n'ont pas été votés, il relève qu'à long terme, la cohabitation entre des personnes âgées et des enfants pourrait amener des difficultés. Une commune n'a pas forcément vocation de financer et construire des bâtiments pour abriter une activité commerciale (crèche), même si elle est d'utilité public.

Il soulève que les promoteurs pour l'option Kreuzmatte sont toujours prêts à relancer les discussions avec le conseil communal. Ce projet a environ une année d'avance sur le projet de la ferme Michel, de plus le projet Kreuzmatte serait plus près de la gare.

Concernant l'AES, il lui semble un peu éloigné (env. 10 à 12 minutes) et trouve que ce n'est peut-être pas la meilleure option de le décentraliser. Une étude avait été mise en standby pour refaire la halle de l'école en intégrant l'AES. Il pense que de relancer cette étude pourrait être une bonne idée et permettrait ainsi de faire un AES à l'école. Il précise qu'il y a encore de la place et des terrains aux alentours. Il propose de déplacer l'administration communale à Courtaman afin de pouvoir utiliser l'administration actuelle pour des appartements adaptés.

Il suggère de refuser, respectivement de repousser cet investissement dans quelques mois.

M. Jonas Aebischer, conseiller communal et en charge du projet, répond aux suggestions de M. Stephan Renz. Encore ce matin même, le service technique a eu contact avec M. Costas concernant le projet Kreuzmatte où il a précisé que ce projet n'est plus d'actualité.

La parole est donnée à M. Franz Walter, du groupe Entente Bourgeoise, qui relève que des reproches ont été fait au conseil communal notamment pour leur le retard avec les infrastructures. Ce n'est pas maintenant qu'il y a un projet à bout touchant qu'il faut venir avec une vingtaine d'idées – trop d'idées, tuent les projets. Il souligne également qu'il y avait une place vacante au sein du conseil communal.

Mme Carole Plancherel, du groupe Le Centre, prend la parole et soutient les propos de M. Franz Walter et mentionne l'éco quartier à Marly (Innovation Center), où il y a un mélange intergénérationnel et où la cohabitation se passe bien.



Mme Marianne Scherrer Brantschen, conseillère communale, prend la parole et donne des précisions sur le projet étant donné qu'elle l'avait présenté avec Mme Arlette Ruch, ancienne conseillère communale. Tout avoir sous le même toit est pour faciliter l'emploi du temps des parents. Le SEJ rappelle régulièrement le conseil communal de faire le nécessaire pour la crèche et l'AES. A l'école, cela a déjà été mentionné par le passé, l'espace est réservé en cas d'agrandissement de l'école.

M. Nicolas Schneider, du groupe Pour Notre Commune et membre du comité « Carré-de-Sable », relève que l'association ainsi que le comité du Carré de sable soutiennent le projet.

M. Baptiste Esseiva, du groupe Pour Notre Commune, rejoint l'avis de M. Stephan Renz qu'il faudrait plus de temps pour ce projet au vu du budget.

Mme Cornelia Rolli Salathé, du groupe Courtepin Ensemble, prend la parole et dit que la situation devient urgente pour la crèche et l'AES. Afin de respecter le délai donné par le SEJ, il n'y a plus le temps d'attendre. Elle prend l'exemple du canton de Berne qui regroupe beaucoup de crèche et AES, tout se passe très bien.

M. Stephan Renz, président de la commission financière, donne le préavis de la commission financière qui soutient l'investissement.

Vote :

Le conseil général accepte à la majorité (41 voix) le crédit supplémentaire pour la zone Michel avec 7 contre-épreuves et 1 abstention.

M. Jonas Aebischer, conseiller communal, remercie les membres du conseil général pour la confiance et l'acceptation du crédit.

7.2.8 Wallenried-Villarepos - Demande de crédit de CHF 1'100'000.00 pour la conduite d'alimentation de secours d'eau potable

La parole est donnée à M. Martin Moosmann, syndic, qui explique la situation actuelle. Il précise que Villarepos n'aurait plus d'eau potable si la conduite qui est en mauvaise état (photo présentée) venait à se briser ou serait polluée. Les sources d'eau ont été examinées et le résultat cantonal n'est pas très satisfaisant car elles contiennent de la chlorothalonil. La conduite actuelle est construite jusqu'au golf. La nouvelle conduite serait depuis le golf jusqu'à Villarepos, via la ferme de M. Daniel Fuhrer, membre du conseil général. Une séance d'information a eu lieu hier soir pour les personnes touchées par ces travaux ainsi que les habitants proches et qui souhaitent éventuellement s'y raccorder (à leur frais).

M. Stephan Renz, président de la commission financière, indique que la commission financière donne un préavis favorable.

A la demande de M. Bernard Sturny, du groupe Pluriel, M. Martin Moosmann, syndic, confirme que la conduite pourra amener les eaux dans les deux sens.



Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) la conduite de secours d'eau potable pour Villarepos.

7.2.9 Pensier - Demande de crédit de CHF 700'000.00 pour l'assainissement de la Route du Pensionnat et la création d'un trottoir

La parole est donnée à M. Daniel Aeschlimann, qui explique la situation actuelle. La route est en très mauvais état et plusieurs conduites ont été brisées.

M. Stephan Renz, président de la commission financière, indique que la commission financière donne un préavis favorable, également pour le prochain investissement qui est lié.

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) l'assainissement et la création d'un trottoir à la route du Pensionnat.

7.2.10 Pensier - Demande de crédit de CHF 1'700'000.00 pour la mise en séparatif de l'évacuation de la Route du Pensionnat

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) la mise en séparatif de l'évacuation de la route du Pensionnat.

M. Daniel Aeschlimann remercie les membres du conseil général pour la confiance qu'ils témoignent.

La parole est donnée à M. Stéphane Renz, président de la commission financière, pour la lecture du préavis concernant le budget ordinaire 2024, lequel est favorable.

Vote Budget 2024 :

Le conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) le budget ordinaire.

Pause de 10 minutes à 21h30.



8. Planification financière

M. Peter Grünig, président du conseil général, poursuit la séance et indique que la planification financière fera aussi l'objet d'un vote consultatif. Le conseil communal n'a aucune obligation de consulter le conseil général pour la planification financière. Il remercie M. Eric Vonlanthen pour son travail et d'être passé dans les groupes pour expliquer cette planification. Il rend attentif les membres du conseil général que les différents modèles peuvent être adaptés au cas où la situation financière de la commune changerait de manière significative. Il explique le déroulement de la votation concernant les trois modèles.

La parole est donnée à M. Eric Vonlanthen, conseiller communal, et indique la procédure des différents modèles qui ont déjà été expliqué dans les différents groupes ainsi qu'à la dernière séance du conseil général.

Etant donné que les appartements ne sont pas passés ce soir, Mme Carole Plancherel, du groupe Le Centre, demande comment se passerait la baisse d'impôt et souhaite plus de précisions concernant les trois modèles, afin que cela soit clair pour tout le monde.

M. Eric Vonlanthen, conseiller communal, explique qu'en effet la baisse d'impôt ne sera pas forcément possible et cela ne dépend pas du modèle voté ce soir.

M. Pascal Vinard, du groupe Courtepin Ensemble, relève que dans le modèle 3 il y a le budget des appartements adaptés. Est-ce que ce budget sera toujours alloué à des appartements adaptés dans un autre endroit ou était-ce uniquement lié à la zone Michel ?

M. Eric Vonlanthen indique que le montant planifié dans le modèle 3 était lié à ce qui a été discuté avant, soit pour la zone Michel.

Vote Modèle 1 :

Le conseil général refuse (4 voix favorables) le modèle 1 du plan financier.

Vote Modèle 2 :

Le conseil général accepte à la majorité (36 voix) le modèle 2 du plan financier.

Vote Modèle 3 :

Le conseil général refuse (9 voix favorables) le modèle 3 du plan financier.

Le modèle 2 du plan financier est accepté à la majorité



9. Election de l'organe de révision

La parole est donnée à M. Stephan Renz, président de la commission financière. Il présente le rapport comprenant l'analyse de la commission financière et propose d'élire la fiduciaire CORE à Fribourg.

Vote :

Le conseil général accepte à la majorité (45 voix) l'organe de révision tel que proposé avec 4 abstentions.

10. Postulats de la séance précédente et un nouveau

10.1 Intergroupes - Mise sur pied d'une Commission Enfance et Jeunesse

La parole est donnée à Mme Marianne Scherrer Brantschen, conseillère communale, en l'absence de Mme Gilda Bello. Elle précise que selon le règlement du conseil général il est possible de nommer autant de commission souhaitée.

Mme Carole Plancherel, précise que le vœu du conseil général est que le conseil communal participe et soit impliqué dans cette commission.

Vote :

Le conseil général accepte à la majorité (38 voix) le postulat « Intergroupes » avec 8 contre-épreuves et 3 abstentions

Mme Carole Plancherel remercie les membres du conseil général.

M. Martin Moosmann, syndic, prend la parole et précise que le conseil communal a désormais une année pour se positionner.

10.2 Groupe « Le Centre/Die Mitte » – Mobilité douce – piste cyclable

M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, indique que la commune est actuellement en discussions pour un projet, aussi avec le Préfet. Cela serait trop anticiper de se lancer dans des études.

M. Michel Schafroth, du groupe Le Centre, précise que le conseil communal a une année également pour faire parvenir leur rapport.

Mme Regula Hayoz, du groupe Courtepin Ensemble, indique que son groupe a étudié ce postulat. Elle informe de ce qui a été fait dans les différentes communes environnantes et que son groupe est favorable à la mobilité douce à Courtepin. Cependant, la deuxième partie du postulat n'est pas réalisable et demande s'il y a la possibilité de séparer le postulat et de voter en deux fois. En 2018, le canton a mis le tronçon Fribourg – Morat en priorité 1. Depuis 5 ans, cela n'a pas bougé et le groupe Courtepin Ensemble demande au conseil communal de prendre contact avec le conseil d'Etat pour faire le point de la situation de ce dossier.



M. Peter Grünig, président du conseil général, indique que le postulat sera voté en entier et que le conseil communal prendra position dans l'année qui suit.

Mme Carole Plancherel, du groupe Le Centre, précise et clarifie le postulat voté ce soir. Si le postulat est accepté ce soir, le conseil communal a ensuite une année pour établir son rapport et pourra prendre position si la deuxième partie est recevable ou non.

Vote :

Le conseil général accepte à la majorité (36 voix) le postulat du groupe « Le Centre/Die Mitte » avec 12 contre-épreuves et 1 abstention.

10.3 Groupe « Pour Notre Commune » – Création de postes d'enseignants-es / Coordinateur-trice sport pour la commune

La parole est donnée à M. Raphael Thalmann, du groupe Courtepin Ensemble. Il précise que le corps enseignant a la possibilité de demander un soutien auprès du canton. Le groupe Courtepin Ensemble trouve qu'il n'est pas nécessaire que la commune doive financer un tel poste.

M. Julien Pasquier, du groupe Pour Notre Commune, intervient et indique que ce postulat n'est pas de substituer la place aux professeurs, mais plutôt à considérer comme une aide. Ce coordinateur sport pourrait aussi attribuer à d'autres jeunes ou citoyens de la commune.

Mme Carole Plancherel, du groupe Le Centre, précise que si le conseil général accepte ce postulat et que nous allons dans ce sens, où s'arrêtons-nous ? Elle rappelle qu'il y a aussi la musique, l'art visuel, etc.

Mme Marianne Scherrer Brantschen, conseillère communale, précise que le conseil communal se questionne quant à l'engagement d'un professeur de sport communal car il ne souhaite pas se soustraire aux devoirs de la DEFAC. Cependant, le conseil communal est favorable à la promotion de prestations sportives au sein de la commune.

Vote :

Le conseil général refuse à la majorité (28 contre-épreuves) le postulat du groupe « Pour Notre Commune » avec 18 voix et 3 abstentions.

10.4 Groupe « Pluriel » – Transport des personnes âgées et à mobilité réduite dans la commune

La parole est donnée à M. Jean-François Haas qui donne lecture du postulat avec quelques brèves explications complémentaires.

Mme Fiorina Brülhart, du groupe Le Centre, relève que la commission Horizon travaille déjà sur ce point notamment dans le cadre de SeniorPlus. Le canton et plus précisément le RSL ont déjà créé un sondage auprès des aînés il y a quelques années. Un rapport avec tous ces retours, également sur les demandes de transports, est en phase d'aboutir pour la commune de Courtepin.



Vote :

Le conseil général accepte à la majorité (36 voix) avec 6 contre-épreuves et 7 abstentions.

11. Réponses aux questions de la séance précédente

1. Question de Mme Cornelia Rolli Salathé du groupe « Courtepin Ensemble » - Service technique

M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, précise que le service technique est au complet et liste les principales tâches attribuées au sein du service. La commune de Courtepin est membre de la cité de l'énergie mais n'a pas le label certifié. Les rapports énergétiques des bâtiments communaux, CECB, sont en cours de réalisation. Le service technique est également occupé à la promotion des énergies renouvelables. L'étude d'un chauffage à distance est aussi en discussion.

2. Question de M. Franz Walter du groupe « Entente Bourgeoise » - Bus Navette

M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, précise que l'état de la route actuelle ne permet pas une liaison directe effectuée par les transports publics entre Courtepin et Villarepos. Cependant, il y a 7 liaisons publiques par jour, certes d'une durée d'1h10 environ, mais on ne peut pas dire qu'il n'existe aucun transport en commun. Dès que la route entre Villarepos et Courtepin sera refaite, ce point pourra être rediscuté.

12. Informations du bureau du conseil général

Au début novembre, Monsieur Bernard Sturny, conseiller général, a participé à la formation sur la protection des données. Une personne au sein de l'administration communale sera nommée responsable de cette tâche.

En conclusion, ce thème est assez complexe et il semble que ce n'est pas clair à quel niveau le conseil général est touché par cette loi. Dès que la commune aura désigné la personne en charge de ce dossier, il faudra s'approcher de cette personne avec nos questions en temps voulu.

Depuis quelques temps, tous les formulaires officiels pour les interventions sont disponibles via le cloud du conseil général (Postulat, Proposition, Question etc.).

13. Informations du conseil communal

La parole est donnée à M. Martin Moosmann, syndic. L'assemblée générale de l'association des communes fribourgeoise a eu lieu à Planfayon. L'année prochaine elle aura lieu à Gurmels. Une personne de la commune a également suivi cette même formation et en effet cela va générer beaucoup de travail.

La soirée du personnel était une réussite. Il remercie les membres du conseil général ainsi que tous les organisateurs pour cette magnifique soirée et se réjouit déjà pour l'année prochaine.



M. Mario Wüthrich, conseiller communal, donne des informations concernant la commission d'aménagement. Les PAL sont en cours d'élaboration. Le PAL Villarepos est prêt et signé, il sera transmis à Fribourg. Le PAL de Barberêche est en standby notamment à cause du projet de la nouvelle STEP. Un terrain agricole passera en zone d'activité, le dossier de la STEP a été déposé à la commune et sera transmis ces prochains jours. Le canton traitera en même temps le PAL de Barberêche.

À la suite d'une discussion avec les promoteurs de Kreuzmatt-Park à Courtaman, un PAD doit être fait et le résultat n'est pas très bon. Nous attendons le dépôt d'un nouveau PAD.

Au niveau de l'énergie, quelques bâtiments ont déjà été analysés concernant le label CECB Plus, pour savoir comment assainir et pour améliorer le bilan énergétique.

Une discussion a eu lieu entre la commission d'aménagement et les TPF concernant la mobilité douce entre Courtepin et Pensier (le long du tracé ferroviaire). Pour donner suite à une petite étude de faisabilité, il en ressort que le projet se chiffre en millions et ils nous déconseillent de poursuivre dans cette idée.

La nouvelle agglomération est en phase de se mettre en route. Une première séance d'information avec toutes les communes a eu lieu où Madame la Préfète Lise-Marie Graden a abordé les premiers thèmes, surtout de quelle manière organiser les communes. La nouvelle agglomération va surtout s'occuper de la mobilité, de l'aménagement et de l'environnement. L'actuelle agglomération s'occupe également du domaine de la culture et du tourisme.

M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, indique que les travaux du parking de l'école s'achèvent tout prochainement et que les professeurs pourront se parquer dès début 2024. Il y a eu quelques oppositions concernant la mise en zone 30 km/h suite à la parution dans la feuille officielle. A ce jour, elles sont traitées et la commune attend la réponse pour transmettre le dossier à Fribourg. Les travaux concernant l'évacuation des eaux provenant du parking de l'école jusqu'à l'église sont terminés.

14. Divers

Question de Franz Walter Entente bourgeoise - Ausladen von Kunden des öffentlichen Verkehrs am Bahnhof Courtepin

La parole est donnée à M. Franz Walter qui précise que même si l'information concernant la dépose des personnes à la gare a déjà été publiée dans le magazine Info de la commune, il demande au minimum une dépose pour les personnes âgées ou personnes à mobilité réduite.

M. Martin Moosmann, syndic, a pris contact avec la police cantonale qui a confirmé qu'il est interdit de s'arrêter devant la gare, à l'endroit démarqué par les blocs bétons au sol. Cette partie est considérée comme un trottoir. Toutes personnes s'arrêtant là se risquent à une amende d'ordre par la police.

Il répond également à Mme Valérie Riedo, du groupe Pour Notre Commune, qu'il n'y a pas besoin d'un panneau d'interdiction étant donné qu'il est interdit de se parquer sur un trottoir.

M. Daniel Werro, du groupe Entente Bourgeoise, relève que le bus scolaire est parké sur les places de la gare à Pensier.

Mme Marianne Scherrer Brantschen, conseillère communale, répond que la commune a reçu l'accord des TPF pour y déposer/reprendre les enfants. M. Frederic Chatton, du groupe Entente Bourgeoise, demande si des réflexions ont été faites au sujet d'un passage piéton à la route de la Bergerie.



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat du conseil général
Sekretariat des Generalrats
Route de Fribourg 42
1784 Courtepin
026 684 18 34 – secretariatcg@courtepin.ch

M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, confirme qu'un passage piéton sera fait à la suite du trottoir qui sera construit lors

M. Jean-Claude Joye, du groupe Pour Notre Commune, rappelle qu'une jeune athlète exceptionnelle a été nommée au mérite sportif fribourgeois. Il invite les membres à voter pour Audrey Werro, habitante de la commune.

La prochaine séance du Conseil général est fixée au mercredi 13 mars 2024.

Toutes les personnes sont invitées de prendre part au verre de l'amitié qui est servi dans le hall et je remercie Sarah Spiegel, secrétaire, pour sa mise en place. Merci aux membres du groupe Pour Notre Commune qui s'occupe du service.

Le Président remercie chaleureusement les membres du conseil général et leur souhaite un bon retour dans leurs foyers ainsi que de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 23h05.

Pour le conseil général

Le Président :

Peter Grünig

La Secrétaire :

Sarah Spiegel